

Toutes les épreuves doivent avoir été réussies dans une période de 18 mois à compter du dernier jour du mois au cours duquel vous vous êtes présenté à la première épreuve.(quelque soit le résultat de cette épreuve)

Exemple :

- Vous vous êtes **présenté** aux épreuves A et E le 26 janvier 2007.
- Vous avez réussi l'épreuve D le 12 juin de la même année.
- Vous vous proposez donc de passer les épreuves B et C qui vous manquent.
- Vous devez les obtenir le 31 juillet 2008 au plus tard, **sous peine de perdre le bénéfice de toutes les épreuves obtenues.**
- Si cela était malheureusement le cas, vous devriez repasser toutes les épreuves.

VALIDITE

La validité de l'examen théorique est de 24 mois et représente la durée maximale entre la dernière épreuve réussie et la délivrance de la licence.

Attention ! Cette validité ne doit pas être confondue avec la période de 18 mois dont il est question au § "Conditions de réussite", ci-dessus.

INSCRIPTION

Pour connaître les dates et lieux d'examen et vous inscrire, vous devez vous adresser au SDAC dont vous relevez.

Vous pouvez consulter le calendrier des examens sur :

www.developpement-durable.gouv.fr

« Aviation-legere-generale »

« Espace pilotes »

« Examens théoriques »

Si vous n'avez pas reçu votre convocation trois jours avant l'examen, vous devez vérifier la prise en compte de votre inscription auprès de votre centre d'examen.

CONSIGNES D'EXAMEN

Le jour de l'examen, votre identité sera vérifiée en salle. Vous devrez obligatoirement présenter une pièce d'identité : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport ou document équivalent.